

Règlement du jeu concours

Article 1 : Société organisatrice

La société **ORANGE CENTRAFRIQUE** Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 20 453.700.000 francs CFA, dont le siège social est situé à Bangui BP. 863 Avenue BARTHELEMY BOGANDA, immatriculée au registre de Commerce sous le numéro CA/BG 2007 B403, Représenté par son Directeur Général monsieur Régis DELIERE, organise pendant la période allant du 14 octobre au 10 novembre 2020 sur toute l'étendue du territoire sous condition de couverture de réseau mobile, un jeu promotionnel dénommé « ORANGE MONEY QUIZ ».

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique résidant en République Centrafricaine, cliente ou non auprès de ORANGE Centrafrique, qui désire s'inscrire gratuitement depuis la page web: <https://shakr.cc/38vom..> La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, le numéro de téléphone, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et des Partenaires, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures.

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

2.4 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

ARTICLE 2 : ACCEPTATION DES CONDITION DU JEU

Tous les participants déclarent avoir pris soigneusement connaissance de ce règlement du jeu, disponible à l'agence commerciale d'orange Centrafrique PKO- Bangui ou au siège social d'Orange Centrafrique Avenue Barthélémy BOGANDA, BP 863 et l'avoir totalement compris et accepté. Ces derniers peuvent également appeler le service client au 800.

Les participants font état de leur entière acceptation et totale compréhension de ce règlement du jeu Orange Money QUIZ expérience dans les conditions prévues au présent règlement.

Article 2 : DUREE

La tombola est ouverte du mercredi 14 novembre au mardi 10 novembre 2020.

Article 4 : Modalité de participation

Le Jeu se déroule comme suit, le joueur doit :

1. Disposer d'un compte Facebook et se connecter à l'adresse pour accéder au jeu : <https://shakr.cc/38vom>
 2. Cliquer sur le bouton "Participer" et autoriser les demandes de permissions Facebook d'accès à ses données.
 3. Remplir le formulaire de participation, avoir 18 ans et plus, avoir un numéro de téléphone Orange Centrafrique, avoir pris connaissance et accepter le règlement du jeu :
- Le joueur peut jouer plusieurs fois et peut inviter ou parrainer ses amis.
 - Le jeu sera organisé du 14-10-2020 au 10-11-2020 23:56.
 - Les tirages au sort du jeu « <https://shakr.cc/38vom> » pour les personnes ayant validé leur participation au jeu nommé « ORANGE MONEY QUIZ » se déroulent comme suit :
 - Un « tirage au sort hebdomadaire » pour l'ensemble des participants ayant valablement répondu aux questions du Quiz (meilleur score) organisé dans les conditions suivantes :
 - La sélection des « participants qualifiés » démarre chaque semaine, le mercredi à 00h00 et est arrêtée le mardi à 23h56 de la semaine suivante, soit aux dates suivantes :
 - Mardi 20 octobre 2020,
 - Mardi 27 octobre 2020,
 - Mardi 3 novembre 2020,
 - Mardi 10 novembre 2020.
 - Les lots sont attribués aléatoirement à l'ensemble des participants qualifiés durant la semaine écoulée par un tirage au sort aléatoire.
 - Un même joueur ne peut gagner 2 fois pendant la durée du jeu mais il peut participer plusieurs fois afin d'améliorer son score ou parrainer jusqu'à 20 amis afin d'obtenir des chances supplémentaires (lorsqu'un filleul valide le formulaire du jeu depuis le lien partagé) et pouvoir se qualifier aux tirages au sort hebdomadaires.
 - Un « grand tirage au sort final » pour l'ensemble des participants ayant validé leur participation au jeu nommé « ORANGE MONEY QUIZ » dans les conditions suivantes :

- Tous les participants ayant validé leur participation en ayant répondu à toutes les questions et remplis leurs formulaires sont qualifiés pour le grand tirage au sort final.
- La sélection des gagnants sera effectuée par tirage au sort le mercredi 11 novembre 2020.
- Un même joueur ne peut gagner 2 fois même s'il a participé plusieurs fois ou bien parrainé des amis.

Le jeu est accessible 24h sur 24 :

- sur Internet à l'adresse : <https://shakr.cc/38vom> et <https://orangerca.com> .
- sur Facebook à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/Orangecentrafrique>

Article 4 : Sélection des gagnants

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse, même téléphone) pour :

- L'ensemble des tirages au sort hebdomadaires pendant la durée du jeu.
- Le grand tirage au sort final.

Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation le concernant. Les participants désignés seront contactés par SMS. Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce SMS, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser son nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et région de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié (ex : réseaux sociaux, ...), sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Dans le cadre de la remise des lots physiques (téléphones), le gagnant autorise l'utilisation de son image (photo) le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié (ex : réseaux sociaux, ...), sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales et téléphoniques ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi ou le retrait de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Article 5 : Dotations

Le Jeu est composé des dotations suivantes :

Lots	Prix Unitaire (FCFA)	Quantité	Montant (FCFA)
Téléphone Techno N11	75 000	5	375 000
Téléphone SANZA	19 500	25	497 500
UV Orange Money	2 000	200	400 000
Forfait Data Joker (450 Mo)	1 500	300	450 000
Total		530	1 722 500

Tirages au sort hebdomadaires (4 tirages):

- 5 smart-feature SANZA – Valeur unitaire de 19 500 FCFA TTC
- 40 UV d'Orange Money - Valeur unitaire de 2 000 FCFA TTC
- 60 Pass data Joker (450 Mo) - Valeur unitaire de 1 500 FCFA TTC

Grand tirage au sort final :

- 5 smartphone TECHNO N11 – Valeur unitaire de 75 000 FCFA TTC
- 5 smart-feature SANZA – Valeur unitaire de 19 500 FCFA TTC
- 40 UV d'Orange Money - Valeur unitaire de 2 000 FCFA TTC
- 60 Pass data Joker (450 Mo) - Valeur unitaire de 1 500 FCFA TTC

Article 6 : Acheminement et Retrait des lots

Suite à leur participation en cas de gain comme décrit aux présentes, les gagnants recevront :

- Pour les lots non physiques (pass data), une notification SMS de remise de leur lot sur le numéro de téléphone Orange indiqué lors de leur participation.
- Pour les lots physiques (téléphones) toutes les informations nécessaires au retrait de leur lot à l'agence ORANGE Centrafrique PK0, centre-ville, Bangui, via un SMS ou par appel téléphonique dans les 15 jours (hors week-end et jours fériés), à partir de l'annonce des gagnants. Au cas où le gagnant ne pourrait pas récupérer son lot à l'agence Orange Centrafrique PK0 de Bangui, une solution de remise de son lot à un tiers désigné (nom, prénom, téléphone, pièce d'identité en cours de validité) et mandaté (courrier, SMS) sera organisée conjointement avec lui avec son accord écrit.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi des dotations à un numéro de téléphone inexacts du fait de la négligence du gagnant. Si les lots n'ont pu être

délivrés à leur destinataire ou bien retirés par le gagnant pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de L'organisateur (erreur de numéro de téléphone, etc. ...), ils resteront définitivement la propriété de L'organisateur.

Les lots ne sont pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir dans l'utilisation des lots. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Article 7 : Jeu sans obligation d'achat

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Concours se fera dans la limite de 5 Mo de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif Orange Centrafrique en vigueur lors de la rédaction du présent règlement.

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à l'adresse suivante : ORANGE Centrafrique -Société Anonyme - Avenue Barthélémy Boganda, BP 863 - Bangui République centrafricaine

Les participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, téléphone et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.

Le remboursement des frais de demande de remboursement se fera sur la base d'un crédit internet de 5 Mo sur le numéro de téléphone Orange indiqué par le participant.

Article 8 : Limitation de responsabilité

La participation au Jeu « ORANGE MONEY QUIZ » implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de

contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
4. de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
5. des problèmes d'acheminement ;
6. du fonctionnement de tout logiciel ;
7. des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
8. de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
9. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ;
10. du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à <https://shakr.cc/38vom> et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité. La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu «ORANGE MONEY QUIZ» s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

Le jeu concours n'est pas géré ou parrainé par la société Facebook. La société Facebook ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié aux jeux concours. Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu concours s'adresser aux organisateurs du jeu et non à Facebook. Tout contenu soumis est sujet

à modération. La société organisatrice s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier.

L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement des jeux. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur. De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

Article 9 : Dépôt du règlement

À compter de la date de sa mise en place, le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu à l'adresse suivante : ORANGE Centrafrique -Société Anonyme - Avenue Barthélémy Boganda, BP 863 - Bangui République centrafricaine Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

Article 10 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse, téléphone, ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement ou retrait des prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix. En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal, en application de la loi applicable en République Centrafricaine et à la réglementation en matière de protection des données de l'Union Européenne 2019/1150. Les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : ORANGE Centrafrique -Société Anonyme - Avenue Barthélémy Boganda, BP 863 Bangui République centrafricaine

Le remboursement des frais de demande de remboursement de rectification et de suppression des données se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

Article 11 : ENGAGEMENT DU GAGNANT

Le gagnant s'engage à accepter en l'état le lot tel que défini à l'article 5.

Article 12 : FRAUDE

En cas de fraude manifeste en rapport avec le jeu, Orange Centrafrique se réserve le droit d'écarter de plein droit la participation des contrevenants et d'engager des poursuites judiciaires à leur encontre.

Article 13 : FORCE MAJEURE

La responsabilité d'Orange Centrafrique ne saurait être engagée si pour un cas de force majeure ou du fait d'une circonstance indépendante de sa volonté, le Jeu devait être modifié, écourté ou annulé. Orange Centrafrique se réserve dans ce cas, la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Toute modification sera publiée sur le site <http://www.orangerca.com>, à l'agence commerciale d'Orange Centrafrique PK0 – Bangui et au siège social d'Orange Centrafrique Avenue Barthélémy Boganda, BP 863 – Bangui.

Aucun dédommagement ne sera dû aux participants du fait des modifications du jeu.

Article 14 : CONVENTION DE PREUVE

Orange Centrafrique a mis en place les moyens techniques nécessaires pouvant démontrer la participation ou la non-participation d'une personne au jeu. Par conséquent, sauf erreur manifeste, les données contenues dans ses systèmes d'information ont force probante quant aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Jeu.

Orange Centrafrique pourra se prévaloir aux fins de preuve, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments, sous formats ou supports électroniques, établis, reçus ou conservés dans ses systèmes d'information.

Les participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante de ces éléments s'ils sont produits comme preuves par Orange Centrafrique dans le cadre d'une procédure contentieuse ou dans tout autre cadre.

Article 15 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi de la République Centrafricaine. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : ORANGE Centrafrique -Société Anonyme - Avenue Barthélémy Boganda, BP 863 Bangui République centrafricaine. Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent

règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au Tribunal de Grande Instance de Bangui.

